

sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1949.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour les 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> fois et la Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Macdonald (Brantford), passe à la discussion des articles.

L'article 1 est adopté.

Sur l'article 2.

M. KNOWLES: Monsieur le président, me permettra-t-on de dire un mot de cet article? Je n'oublie pas, sans doute, qu'il y a trois ou quatre heures j'ai dit à la Chambre que je ne me proposais pas de porter de nouveau la parole, mais on m'a signalé un article de journal, que je voudrais à mon tour signaler au ministre des Finances. Il s'agit de l'un des numéros figurant à l'annexe A du bill. Cet article 2 est celui qui rend valide l'annexe A. Hier soir, en discutant, comme nous le faisons souvent, le sort malheureux des fonctionnaires retraités, le ministre m'a dit, ainsi qu'à la Chambre, qu'à son avis on devrait exiger du Gouvernement ce qu'on n'exige pas d'un employeur particulier. Mon honorable collègue d'York-Ouest connaît le rapport que j'ai ici; communiqué par la Presse canadienne en date d'hier, il est paru aujourd'hui dans le *Journal d'Ottawa*. Il est noté que le Pacifique-Canadien verse un léger supplément à certains de ses pensionnés qui touchent de faibles retraites.

La Chambre sait fort bien quels griefs j'ai à formuler contre le Pacifique-Canadien au sujet des pensions. Elle sait quels comptes restent encore à régler, de l'avis de plusieurs de mes commettants. Or, cette société, que j'ai souvent prise à partie en cette Chambre, reconnaît elle-même le triste sort de ses anciens employés qui ne touchent qu'une faible pension. De fait, la société fait un aveu honteux en reconnaissant que certains de ses anciens employés ne touchent que \$30 et \$40 par mois. Quoi qu'il en soit, elle verse, soit dit à son honneur, un supplément de \$5 par mois à ceux dont la pension n'atteint pas \$40 par mois. Dans le cas de ceux dont les pensions varient de \$40 à \$45 elle accorde le supplément nécessaire pour que ces pensions soient portées à \$45.

Je fais une dernière exhortation au ministre des Finances. Je lui demande une fois de plus de considérer le triste sort des fonctionnaires retraités, surtout de ceux qui ne touchent qu'une faible pension. Je lui ai dit hier soir, comme je le lui avais fait remarquer auparavant, que le Gouvernement devrait servir de modèle aux autres employeurs. Voici qu'une société particulière a pris une initia-

tive en ce sens, et j'espère que le Gouvernement ne se laissera pas devancer par le Pacifique-Canadien à cet égard.

L'hon. M. ABBOTT: Je ne connais pas les détails du plan de pension du Pacifique-Canadien, mais je doute fort qu'il soit aussi généreux que celui de l'Etat.

M. KNOWLES: Je reconnais les lacunes que signale le ministre à propos du plan de pension du chemin de fer Pacifique-Canadien, mais vu l'heure tardive il serait peut-être inopportun pour lui d'orienter la discussion de ce côté, car je pourrais soulever un autre point dont je me préoccupe.

Le point que je veux faire ressortir c'est que lorsqu'une société ayant de tels antécédents est disposée à accorder ce faible supplément, le Gouvernement devrait au moins en faire autant. Je rappelle au ministre que certains fonctionnaires ne touchent eux aussi que de faibles pensions. Je lui ai déjà fourni des détails à ce sujet. Même ceux dont la pension est assez élevée sont en butte à de graves difficultés.

L'hon. M. ABBOTT: Je dois rappeler à l'honorable député qu'il y a au Canada des centaines de milliers de gens qui ne touchent aucune pension de retraite.

M. KNOWLES: Cela non plus n'est guère à l'honneur du Gouvernement.

(L'article est adopté.)

Les articles 3 à 6 sont adoptés.

Les annexes sont adoptées.

Le préambule est adopté.

Le titre est adopté.

Rapport est fait du bill qui est lu pour la troisième fois et adopté.

## LE CABINET

### DÉMISSION DU MINISTRE DE LA JUSTICE

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Il est d'usage, monsieur l'Orateur, d'annoncer à la Chambre la démission de ministres ou les changements opérés au sein du cabinet. Une démission m'a été remise aujourd'hui, celle du ministre de la Justice (M. Ilsley). J'ai répondu à mon collègue que je conseillerais à Son Excellence d'accepter sa démission, étant donné les circonstances exposées dans la lettre qu'il m'a adressée. Il est vrai que cette démission ne doit entrer en vigueur qu'à minuit ce soir, mais comme la Chambre ne siègera pas demain et qu'il est peu probable qu'on puisse consigner au compte rendu la correspondance échangée, si l'on attend à l'an prochain, on